



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 12 avril 2016 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 1^{er} avril 2016

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs **Patrice DIETLER**, Maire, ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, DESCROIX Véronique, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Absents : M. HOUDE Laurent ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice
M. WICK Albert ayant donné procuration à M. NAUDIN Pierre
Mme HELFRICH Karine
Mme LECHNER Karine
Mme WENDLING Béatrice
M. SCHULZ André

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide. Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme ROTH Marie-Claude**

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, il sollicite l'accord des conseillers quant aux rajouts **du point n°2016-03-12** : Acceptation d'un fonds de concours de la communauté de communes du Pays de Hanau pour le subventionnement de la nouvelle salle des fêtes **et du point 2016-03-10e** : Subvention paroisse catholique.

ORDRE DU JOUR :

2016-02-1°) Compte administratif Gestion Générale 2015

2016-02-2°) Compte de gestion 2015

2016-03-3°) Affectation des résultats 2015

2016-03-4°) Vote du taux des 3 taxes

2016-03-5°) Budget primitif 2016

2016-03-6°) Compte administratif CCAS 2015

2016-03-7°) Compte de Gestion CCAS 2015

2016-03-8°) Renouvellement ligne de trésorerie

2016-03-9°) Réunion SICTEU du 29 mars 2016

2016-03-10°) Demande de subventions

2016-03-10a°) Voyage scolaire

2016-03-10b°) Association des Maires du Bas-Rhin

2016-03-10c°) Croix rouge Française

2016-03-10d°) Fondation du Patrimoine

2016-03-10e°) Paroisse catholique

2016-03-11°) **Divers et informations** :

- Inauguration salle des fêtes

- Autre

2016-03-12°) Acceptation fonds de concours de la Communauté de Commune du Pays de Hanau

2016-02-1°) Compte administratif Gestion Générale 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes:	439.513,31 €	(dont 93.221,86 exc N-1)
Dépenses:	259.224,06 €	

Excédent de fonctionnement : + 180.289,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes:	1.126.027,00 €	(dont 116.893,82 € Exc. Inv. N -1)
Dépenses:	1.229.070,81 €	

Déficit d'investissement : - 103.043,81 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2015 (hors restes à réaliser): + 77.245,44 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2015 (avec restes à réaliser): + 25.245,44 €

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. BALTZER Jean-Michel, adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif de la Gestion Générale 2015.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-02-2°) Compte de gestion Gestion Générale 2015 :

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ce même jour,

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 (N - 1), celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives:

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-02-3°) Affectation des résultats 2015 :

Réuni sous la présidence de **M. DIETLER, Maire,**

Après avoir entendu le compte administratif (Gestion Générale) de l'exercice 2015,

Considérant l'obligation pour les collectivités ayant adopté l'instruction comptable M 14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le Compte Administratif 2015 de la commune de KIRRWILLER présente

- un excédent de fonctionnement de : **+ 180.289,25 €**
- un déficit d'investissement de : **- 103.043,81 €**
- un excédent de clôture de : **+ 77.245,44 €**

Considérant que les restes à réaliser s'élèvent à :

230.000,-€ en dépense d'investissement et 178.000,-€ en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

<i>d'affecter le résultat comme suit:</i>	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Virement à la section d'investissement	:
RESULTAT DE L'EXERCICE:	EXCEDENT : + 77.245,44
A) EXCEDENT AU 31/12/2015.	:
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) (D001)	: 103.043,81
Déficit résiduel à reporter	:
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068): 155 289.25 €	
Solde disponible affecté comme suit:	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	:
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R002):	+ 25.000,00 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R001):	:
B) DEFICIT AU 31/12/2015.
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2015	:
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	:
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	:

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-4°) Vote du taux des 3 taxes :

M. le Maire soumet aux conseillers l'état de notification des bases prévisionnelles 1259 M pour les taxes directes locales, pour lequel le produit fiscal attendu est de 143.163,-€ et 5.898,- € d'allocations compensatrices.

Considérant les dépenses engagées par la commune, la poursuite de la baisse des dotations et les besoins de financement, il est préconisé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti de 2%.

Pour information, moyennes départementales des 3 taxes : TH =28,31% TFB=17,04% TFNB=62,26%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **De porter les taux des trois taxes pour l'année 2016 à :**

- o Taxe d'habitation : 12,71 %
- o Taxe sur le foncier bâti : 12,86 %
- o Taxe sur le foncier non bâti : 60,61 %
- o Avec cette augmentation de 2 % de la TH, de la TFB et de la TFNB, le produit fiscal attendu s'élèvera donc à 146.018,-€

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-5°) Budget primitif 2016 :

Après présentation de ses propositions par M. le Maire, examen approfondi et délibération, le Conseil Municipal **DECIDE d'APPROUVER** le BUDGET PRIMITIF de la Gestion Générale de la commune de Kirrwiller pour 2016, avec les balances équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement :	387.901,00 Euros
Section d'investissement :	659.179,25 Euros

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-6°) Compte administratif CCAS 2015 :

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif 2015 présenté par Mme ROTH Marie-Claude, faisant ressortir les résultats suivants:

Recettes de fonctionnement:	00,00 €
Dépenses de fonctionnement:	5.477,97 €
Déficit de fonctionnement:	- 5.477,97 €
Excédent antérieur reporté:	+ 5.477,97 €

Résultat de clôture 2015 00,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-7°) Compte de Gestion CCAS 2015 :

Approbation du compte de gestion par M.GASS Pascal, Receveur.

Le Conseil Municipal, pour ce qui concerne le CCAS de Kirrwiller,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 (N - 1), celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives:

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part; approuvé

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-8°) Renouvellement ligne de trésorerie :

Considérant que la ligne de trésorerie arrivera à échéance le 15 mai 2015, que les taux qui s'y rattachent sont toujours très favorables et qu'aucune proposition plus favorable n'a été réceptionnée en mairie il est proposé de reconduire celle actuellement ouverte auprès de la Caisse d'Epargne -taux indicatif actuel :

-0,22% (si Euribor inférieur à 0, il est réputé être égal à 0) + 1,07 % = 1,07 %

(pour mémoire en 2015 : 0,04% + 1,50 % = 1,54 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de reconduire la ligne de trésorerie auprès de la **Caisse d'Epargne d'Alsace** aux conditions suivantes :

Montant : 200.000,- €

Durée : 1 an

Marge et taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge 1,07%

Périodicité de paiement des agios: trimestrielle

Modalités de révision pour le taux révisable : l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté

Décompte des intérêts : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.

Commission de non-utilisation : 0,10 %

Commission engagement : 300,-€

Montant du tirage minimum : 15.000,-€

- d'autoriser M. Le Maire, à signer **avec la Caisse d'Epargne d'Alsace les documents y relatifs** et de procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements de fonds prévues par le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace
- d'imputer la dépense au compte 6615

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-9°) Réunion du SICTEU du 29 mars 2016:

M. BALTZER Jean-Michel, adjoint au Maire et délégué SICTEU, expose les différents points abordés lors de la dernière réunion du SICTEU qui s'est tenue le 29 mars dernier dans les locaux de la station d'épuration de Schwindrathheim. Présentation a notamment été faite des résultats comptables de l'exercice 2015, des investissements programmés pour 2016 et de manière générale du bilan annuel 2015 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement. Celui-ci sera à approuver lors d'une prochaine réunion du CM dès réception dans sa version finalisée.

M. BALTZER tient toutefois à préciser qu'on peut d'ores et déjà noter que l'effluent de sortie est 100% conforme, même si une importante pollution due à un rejet accidentel d'effluents d'origine agroalimentaire a dû être traitée en 2015.

Des précisions complémentaires seront apportées lors de la diffusion du rapport annuel.

PAS DE VOTE.

2016-03-10°) Demande de subventions :

2016-03-10a°) Voyage scolaire :

M Le Maire expose les demandes de subvention voyage scolaire à LONDRES, aux ORRES ou à BARCELONE des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} du Collège du BASTBERG de Bouxwiller.

DE ANGELI Arthur, HOUDE Marie, AMBIEHL Philippe, HAMM Chloé, SPAETER Julie et WAMBACH Axelle domiciliés à Kirrwiller sont concernés par les voyages.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'accorder une subvention de 6,-€ par jour à chacun des enfants sus mentionnés, - soit 42,-€ à DE ANGELI Arthur et HOUDE Marie qui se sont rendu aux ORRES du 6 au 12 mars 2016, 42,-€ à AMBIEHL Philippe, HAMM Chloé, SPAETER Julie qui se rendront à BARCELONE du 7 au 13 mai 2016 et 36,-€ à WAMBACH Axelle qui se rendra à LONDRES du 9 au 14 mai 2016,

- d'autoriser M. Le Maire à ordonnancer la dépense dès que la participation des enfants aux voyages aura été effective,

- de prévoir la dépense à l'article 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-10b°) Association des Maires du Bas-Rhin :

M. Le Maire présente la demande de cotisation due pour l'année 2016 à l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin, englobant l'affiliation à l'Association des Maires de France et l'abonnement à la revue « Maires de France ».

M. Le Maire propose la reconduction de l'adhésion de la Commune et le paiement de la cotisation d'un montant de 157,08€

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'autoriser le mandatement de la cotisation d'un montant de 157,08 € pour l'année 2016 ;

- de prévoir la dépense à l'article 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-10c°) Croix rouge Française :

M. Le Maire expose la demande de subvention adressée par la Croix Rouge Française

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de ne pas donner suite à cette demande.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-10d°) Fondation du Patrimoine :

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune de Kirrwiller à la Fondation du Patrimoine, par le versement d'une subvention de 100,-€ pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de verser une subvention de 100,-€ à la Fondation du Patrimoine au titre de l'adhésion 2016

- d'imputer la dépense à l'article 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-10 e°) Subvention paroisse catholique :

Considérant l'urgence de réaliser les travaux de réfection du crépi de l'intérieur de l'église catholique en raison de la présence importante de salpêtre invasif, M. Le Maire présente la demande de subvention de la paroisse catholique sur la base d'un devis des établissements HALBWACHS d'un montant de 39.405,58 € TTC. Seraient également inclus dans les travaux afin de mutualiser les interventions, la réfection des planchers et le traitement des bancs et boiseries (portes, sacristie). Une subvention de 15% telle que versée habituellement s'élèverait donc à 5.911,-€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'attribuer une subvention de 15% du montant TTC des travaux sur la base de la facture finale acquittée,

- De payer la subvention en deux versements : 3.000,-€ en 2016 et le solde en 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-03-11°) Divers et informations :

- **Inauguration de la Salle des fêtes :**

M. Le Maire rappelle aux élus que la présence de tous est souhaitée pour cet événement qui se tiendra ce samedi 16 avril à 11h.

Un dernier point est fait sur :

- le plan d'implantation de la salle et des différents espaces pour l'installation de la tribune, la mise en place du buffet, l'installation de l'orchestre
- le déroulé de la cérémonie (coupé de ruban, discours, buffet)
- La liste des officiels présents et l'ordre d'intervention pour les discours

Rendez-vous est donné vendredi après-midi pour la mise en place de la salle et samedi matin à 10h pour les derniers ajustements. Un nettoyage complet de la salle par un prestataire est prévu le jeudi 14 avril à partir de 9h.

- **Achat plaques de rues « Impasse des Poiriers » et « rue des Pommiers » :** M. Le Maire expose que suite à une demande des riverains, commande sera passée des plaques de rue pour l'Impasse des Poiriers et la Rue des Pommiers.

2016-03-11°) Acceptation d'un fonds de concours de la communauté de communes du Pays de Hanau pour le subventionnement de la nouvelle salle des fêtes :

VU l'alinéa V de l'article L5214-16 du CGCT

Considérant que la salle polyvalente avec pré festif, objet de l'investissement réalisé par la commune de KIRRWILLER pour un montant HT de 1.530.321,-€, héberge depuis l'automne 2015 un accueil périscolaire les midis pour les élèves des RPI de Kirrwiller-Bosselshausen et de Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf qui a permis de désengorger le site d'Obermodern,

VU la délibération n° 1 du Conseil communautaire du 11 avril 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'Accepter de la Communauté de Communes du Pays de Hanau, un fonds de concours d'un montant de 50.000 € pour l'accueil du périscolaire au sein de la nouvelle salle des fêtes,
- De préciser que le plan de financement de cet investissement d'un montant total de 1.530.321,- € HT est le suivant :

	%	MONTANT
Conseil départemental du Bas-Rhin	12,57%	192.390 €
Conseil Régional	5,45 %	83.435 €
Réserve parlementaire M. HETZEL	0,98%	15.000 €
Communauté de communes du Pays de Hanau	3,27%	50.000 €
Commune de KIRRWILLER	77,73%	1.189.496 €
TOTAL	100%	1.530.321 €

- D'imputer la recette au compte 13251
APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 21h15.